



*Fillière est née officiellement le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la fusion des communes d'Aviernoz, d'Evires, des Ollières, de Saint-Martin-Bellevue et de Thorens-Glières. Les communes historiques deviennent des communes déléguées et conservent leurs noms, leurs territoires et leurs identités. Avec 9686 habitants, Fillière est la deuxième commune de l'agglomération du Grand Annecy en nombre d'habitants. Elle est la plus étendue de la nouvelle agglomération du Grand Annecy et devient la deuxième commune en superficie du département de Haute-Savoie.*

**La commune de FILLIÈRE recherche son.sa**

## **responsable adjoint au pôle enfance jeunesse et sports** (poste permanent P225)

Date prévue pour la prise de fonctions : au plus vite

Type de recrutement : fonctionnaire ou, à défaut, contractuel.le de droit public

Cadre d'emplois : adjoint d'animation (3 grades) ; animateur (3 grades)

**Date limite de réception des candidatures : 22 mai 2022**

**Sous l'autorité directe du responsable du pôle enfance jeunesse et sports, vous mettez en œuvre les orientations éducatives de la commune à travers la coordination des accueils de loisirs.**

**Rigoureux.se et proactif.ve, vous participez également à la gestion administrative et financière du pôle enfance jeunesse et sports.**

### **Missions : coordination des accueils de loisirs**

#### ✓ **Management**

- accompagner et soutenir les directeurs d'accueils de loisirs dans l'encadrement des équipes d'animation, des ATSEM, du personnel du restaurant scolaire (gestion de conflits ou situations complexes) ;
- veiller à l'harmonisation des pratiques et à la montée en compétences des agents ;
- s'assurer de la gestion des remplacements sur l'ensemble des sites ;
- être garant de la cohésion et de l'harmonisation des pratiques entre les différents accueils de loisirs.

#### ✓ **Pédagogie**

- être garant de la démarche projet et veiller à la cohérence des projets pédagogiques et à leurs évaluations ;
- participer à l'élaboration et au suivi du PEDT ;
- veiller à la qualité des programmes d'animation ;
- proposer des événements transversaux sur le territoire.

#### ✓ **Relationnel**

- assurer les relations avec les autres services de la collectivité (techniques, ressources humaines, etc.) ;
- assurer les relations avec les directeurs et directrices des écoles ;
- participer aux conseils d'école ;
- participer à la commission restauration ;
- participer ponctuellement aux commissions « enfance jeunesse » ;
- rendre compte de l'activité au responsable du pôle.

## ✓ Gestion administrative et financière du pôle enfance jeunesse et sports

- suivre le budget et valider les commandes (périscolaire, extrascolaire et scolaire) ;
- assurer un renfort administratif au secrétariat du pôle durant les périodes de fortes intensités ;
- veiller au respect des réglementations et protocoles ;
- s'assurer de l'application du règlement intérieur par les usagés ;
- veiller aux déclarations CAF et SDJES.

## Profil recherché

- titulaire d'un BPJEPS Loisirs Tous Publics (LTP), DEJEPS, licence professionnelle métiers de l'animation sociale ou autres équivalences (pour encadrement + de 80 jours + de 80 enfants) ;
- expérience professionnelle réussie dans le domaine de l'animation et la gestion d'équipe ;
- aptitude avérée au management, qualités relationnelles et pédagogiques, écoute, diplomatie, techniques de gestion des conflits ;
- capacité à organiser, prioriser, planifier et contrôler l'activité ;
- aisance rédactionnelle et orale ;
- permis B exigé.

## Lieu de travail

Siège de la commune de FILLIÈRE (commune déléguée de THORENS-GLIÈRES). L'agent sera amené à se déplacer sur le territoire de la commune nouvelle (parc de véhicules de service à disposition).

## Temps de travail, horaires

Temps complet annualisé selon le rythme scolaire.

## Rémunération et avantages

Régime indemnitaire (prime mensuelle fixe + prime annuelle variable) + action sociale via le CNAS ([www.cnas.fr](http://www.cnas.fr)) dès 4 mois d'ancienneté + titres-restaurant + participation à la protection sociale « prévoyance maintien de salaire ».

## Modalités de recrutement

Recrutement fonctionnaire ou lauréat.e de concours ou, à défaut, contractuel.le de droit public. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie B ou C selon profil, sur la base de l'article L332-14 ou L332-8 2° du code général de la fonction publique.

À titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.

## Renseignements et candidature

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter, M. MAURICETTE, responsable du pôle enfance jeunesse et sports, au 07 60 57 75 71 ou Mme SAUTHIER, gestionnaire ressources humaines, au 09 71 09 05 65

**Transmettre votre candidature (CV + lettre exposant vos motivations, votre compréhension du poste et les compétences et/ou expériences que vous sauriez mobiliser pour ce poste) à M. le Maire de FILLIÈRE : de préférence par courriel à [rh@commune-filliere.fr](mailto:rh@commune-filliere.fr) (**fichier pdf**), ou par courrier au 300 rue des Fleuries, THORENS-GLIÈRES, 74570 FILLIÈRE.**



*Toute candidature fera l'objet d'un accusé de réception électronique.*

***Une candidature incomplète ne sera pas examinée (sont exigés un CV et une lettre de motivation).***